

À la suite des pressions exercées par la CSD et la FTQ

Le gouvernement Charest revient sur sa décision et maintient les normes sectorielles

Quelques jours seulement après avoir annoncé l'abolition à compter du 1^{er} janvier 2004 de toutes les normes sectorielles qui accordaient aux salariés du vêtement des bénéfices supérieurs à ceux contenus dans la *Loi sur les normes du travail*, le gouvernement Charest faisait volte-face.

Répondant aux pressions exercées par la **Centrale des syndicats démocratiques (CSD)** et la **Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)**, le gouvernement a, en décembre 2003, non seulement décidé de maintenir les normes sectorielles, mais il a également annoncé une majoration du taux de salaire minimum applicable à l'industrie. En effet, à compter du 1^{er} janvier 2004, ce taux passe de 7,55 \$ à 8,00 \$ l'heure, ce qui représente une augmentation de 6 %.

Un nouveau principe

« Mais, ce qui est particulièrement intéressant, c'est que le gouvernement a introduit le principe selon lequel le taux de salaire minimum payable aux travailleuses et aux travailleurs de l'industrie du vêtement sera toujours supérieur de 0,50 \$ au salaire minimum », ont expliqué de

par Jacqueline de Bruycker

concert **François Vaudreuil**, président de la CSD et **René Roy**, secrétaire général de la FTQ.

En ce qui concerne les congés fériés, leur nombre est maintenu à dix. Les travailleurs conservent également la garantie d'une quatrième semaine de vacances après trois ans de service continu. Quant aux horaires de travail et aux événements familiaux, le gouvernement maintient le statu quo.

« Nous sommes satisfaits de l'ouverture manifestée par le gouvernement Charest dans ce dossier, d'autant plus que le régime d'inspections proactives va, lui aussi, demeurer. Le maintien de ces inspections, assorti de directives claires émises à la Commission des normes du travail, va permettre de s'assurer que les normes sectorielles sont bel et bien respectées et appliquées dans chacune des entreprises, ce qui permettra d'éviter les abus et de contrer les pires formes d'exploitation », soulignent les dirigeants de la CSD et de la FTQ.

Rappelons que 80 % des entreprises de confection de vêtements emploient dix salariés et moins, et que plus de 80 % de la main-d'œuvre, sont des femmes dont 75 % sont des immigrantes, souvent nouvellement arrivées, sans grande qualification.

Dénonciation publique

La décision du gouvernement de reconsidérer sa position d'abolir les normes sectorielles dans l'industrie du vêtement fait suite aux nombreuses pressions exercées par la CSD et la FTQ.

Aux lendemains de l'annonce par le gouvernement de l'abolition prochaine des normes sectorielles dans l'industrie du vêtement, les dirigeants des deux centrales syndicales avaient, le 30 novembre dernier, en conférence de presse, publiquement et vigoureusement dénoncé les intentions du gouvernement Charest l'accusant de se faire le complice de la propagation non seulement de la pauvreté, mais de l'indigence.

En effet, les 40 000 travailleurs de l'industrie du vêtement gagnent les salaires les plus bas de tout le secteur manufacturier, tout en affichant le plus grand nombre de lésions professionnelles attribuables au travail répétitif. En outre, en plus de frapper de plein fouet les travailleurs non syndiqués, la décision du gouvernement Charest aurait, par un effet de dominos, contribué à fragiliser également les syndiqués et, au-delà de ce nivellement par le bas des conditions de travail, elle aurait davantage encore déstabilisé une



Roger Rousseau

industrie qui, à cause des nombreux préjugés dont elle est la cible, est de plus en plus privée de main-d'œuvre.

Une protection tombe

« Grâce à notre intervention rapide et énergique, nous sommes parvenus à faire renverser la décision du gouvernement et, compte tenu des circonstances, à réaliser des gains intéressants. Mais nous sommes bien conscients que la fixation d'un seul taux de salaire minimum comparativement aux quatre taux qui existaient pour les différentes classifications de métier, c'est une protection minimale qui tombe. Ça risque d'appauvrir certains travailleurs », constate **Roger Rousseau**, conseiller syndical à la **Fédération des syndicats du textile et du vêtement inc. (CSD)**.